

## LE RRPPUL ET LE DÉFICIT DE CAPITALISATION

### LETTRE D'ENTENTE POUR LE REMBOURSEMENT DU DÉFICIT DE CAPITALISATION

En avril 2010, anticipant que le Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) démontrerait un déficit de capitalisation lors de l'évaluation actuarielle prévue pour la fin décembre 2010, le SPUL et l'Université Laval ont signé une lettre d'entente prévoyant les modalités de remboursement de ce déficit. Cette lettre d'entente est annexée à la convention collective en vigueur jusqu'au 31 mai 2012.

Rappelons brièvement les principales dispositions pécuniaires de cette entente touchant le régime de retraite:

- Les échelles de salaires prévues pour les années 2010-2011 et 2011-2012 sont défalquées du montant nécessaire pour les rendre équivalentes aux échelles en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009;
- Les augmentations des échelles de salaires prévues pour le 1<sup>er</sup> juin 2010 et le 1<sup>er</sup> juin 2011 sont versées dans un compte spécifique dédié (compte du déficit) au paiement de notre part (50 %) des reliquats de solvabilité et de notre part (50 %) du déficit de capitalisation constaté lors de l'évaluation actuarielle de décembre 2010;
- L'application des dispositions relatives aux montants forfaitaires à la retraite des clauses 6.5.03, 6.5.05 et 6.5.06 de la convention collective est suspendue. Les montants forfaitaires prévus à ces clauses sont versés par l'Employeur dans le compte du déficit;

- Les dispositions sur la retraite graduelle, prévues aux clauses 6.5.07 à 6.5.10 sont suspendues. En contrepartie, un montant annuel de 100 000 \$ est versé par l'Employeur dans le compte du déficit;
- La cotisation au RRPPUL est augmentée de 0,3 % pour la porter de 8,7 % à 9 % du salaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Les sommes versées dans le compte du déficit portent intérêt au taux d'emprunt de l'Université Laval.

### L'ÉVALUATION ACTUARIELLE DE DÉCEMBRE 2010

Tel que requis par la loi, le RRPPUL a déposé une évaluation actuarielle au 31 décembre 2010. Les résultats de cette évaluation ne sont pas réjouissants, mais ils sont toutefois moins désastreux que ce que nous anticipions en avril 2010. Lors du débat entourant l'acceptation de la lettre d'entente signée en avril 2010, nos actuaires prévoient un déficit de capitalisation de l'ordre de 200 millions \$. Les bons rendements nets de notre régime pour les années 2009 (+12,2 %) et 2010 (+11,7 %) ont eu pour résultat que le déficit de capitalisation se situe à 170 millions \$ en dépit de l'obligation pour le régime d'inclure partiellement une nouvelle table de mortalité. En effet, si l'augmentation de l'espérance de vie des professeures et professeurs est une bonne nouvelle pour nous tous, cela entraîne une augmentation du passif actuariel

Le SPUL

Un

partenaire

responsable

du régime dont il a fallu tenir compte dans l'évaluation actuarielle.

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR), prévoit qu'un déficit de capitalisation de notre régime de retraite doit être résorbé en 15 ans. En tenant compte des intérêts, le déficit de capitalisation nécessite un paiement annuel d'environ 17 millions \$ pendant la période de résorption du déficit (8,5 millions \$ pour les participantes et participants et 8,5 millions \$ pour l'Employeur). Toutefois, la Régie des rentes du Québec a mis en place des mesures d'allègement pour l'année 2011, de telle sorte que le paiement exigible n'était que 20 % du montant prévu (~1,7 millions \$ pour notre part du déficit). Ces mesures d'allègement ont récemment été prolongées pour les années 2012 et 2013 ce qui implique que le paiement annuel des participantes et participants actifs pour les deux prochaines années sera d'environ 1,7 millions \$ au lieu de 8,5 millions \$.

### LES RÉPERCUSSIONS DES ALLÈGEMENTS SUR LE PAIEMENT DU DÉFICIT

Le tableau I indique un estimé des montants accumulés et des déboursés dans le compte du déficit, selon les calculs de nos actuaires, si les mesures d'allègement n'avaient pas été prolongées.

Les mesures  
mises en place  
permettent de  
respecter les  
obligations du  
RRPPUL

TABLEAU I. ESTIMATION DE L'ÉVOLUTION DU COMPTE DU DÉFICIT SELON LES HYPOTHÈSES ORIGINALES

Année	2010	2011	2012	2013
Masse salariale	143 000 000 \$	143 000 000 \$	143 000 000 \$ <sup>9</sup>	143 000 000 \$
Montant défalqué	1 876 875 \$ <sup>1</sup>	3 851 467 \$ <sup>6</sup>	4 304 300 \$ <sup>10</sup>	4 304 300 \$
Bonification	191 441 \$ <sup>2</sup>	412 107 \$ <sup>7</sup>	460 560 \$	460 560 \$
Montant défalqué et bonifié	2 068 316 \$	4 263 574 \$	4 764 860 \$	4 764 860 \$
Intérêts	8 646 \$	32 949 \$	76 409 \$ <sup>11</sup>	40 408 \$
Estimé des forfaitaires	386 000 \$ <sup>3</sup>	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
Retraite graduelle	100 000 \$ <sup>4</sup>	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Reliquats	(28 394 \$) <sup>5</sup>	(282 500 \$)	(139 570 \$)	(266 242 \$)
Cotisation supplémentaire (0,3 %)	-	429 000 \$ <sup>8</sup>	429 000 \$	429 000 \$
Amortissement du déficit	0 \$	(1 700 000 \$)	(8 500 000 \$)	(8 500 000 \$)
Solde du compte	2 534 568 \$	5 877 591 \$	3 108 290 \$	176 316 \$

<sup>1</sup> Correspond à l'augmentation des échelles de juin 2010 (2,25 %) pour sept mois.

<sup>2</sup> Une bonification de 10,2 % pour tenir compte des contributions de l'Employeur aux assurances collectives (1,7 %) et au régime de retraite (8,5 %).

<sup>3</sup> Le montant des forfaitaires pour 2010 est le montant réel, ceux pour les années subséquentes sont des estimations.

<sup>4</sup> Montant fixe pour compenser la suspension des clauses sur la retraite graduelle.

<sup>5</sup> Les reliquats sont les montants dus aux adhérentes et adhérentes ayant quitté le régime et qui n'ont pas reçu la totalité de la valeur actuarielle de leur rente en raison du déficit de solvabilité. Ces reliquats doivent être payés au plus tard cinq ans après le départ. Les montants sont réels.

<sup>6</sup> Correspond à 2,25 % du traitement pour cinq mois et 3,01 % du traitement (2,25 % additionné de 0,75 %) pour sept mois.

<sup>7</sup> Une bonification de 10,7 % pour tenir compte des contributions de l'Employeur aux assurances collectives (1,7 %) et au régime de retraite (9,0 %).

<sup>8</sup> La cotisation au régime de retraite a été augmentée à 9,0 % alors que la cotisation d'exercice devrait être de 8,7 %. Ces montants ne sont pas versés dans le compte du déficit mais directement dans la caisse du régime. Comme ces montants servent à payer notre part des reliquats, ils ont été inclus ici pour plus de transparence.

<sup>9</sup> La masse salariale ne varie pas car la défalcation ramène aux salaires des échelles du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

<sup>10</sup> Correspond à 3,01 % du traitement.

<sup>11</sup> Le taux d'intérêt correspond à celui de l'Université Laval, 1,3 % pour l'année 2010-2011. Le même taux est utilisé pour toutes les années.

**TABEAU II. ESTIMATION DE L'ÉVOLUTION DU COMPTE DU DÉFICIT SELON LES NOUVELLES HYPOTHÈSES**

Année	2010	2011	2012	2013
Masse salariale	143 000 000 \$	143 000 000 \$	143 000 000 \$	143 000 000 \$
Montant défalqué	1 876 875 \$	3 851 467 \$	4 304 300 \$	4 304 300 \$
Bonification	191 441 \$	412 107 \$	460 560 \$	460 560 \$
Montant défalqué et bonifié	2 068 316 \$	4 263 574 \$	4 764 860 \$	4 764 860 \$
Intérêts	8 646 \$	32 949 \$	76 409 \$	128 808 \$
Estimé des forfaitaires	386 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
Retraite graduelle	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Reliquats	(28 394 \$)	(282 500 \$)	(139 570 \$)	(266 242 \$)
Cotisation supplémentaire (0,3 %)	-	429 000 \$	429 000 \$	429 000 \$
Amortissement du déficit	0 \$	(1 700 000 \$)	(1 700 000 \$)	(1 700 000 \$)
Solde du compte	2 534 568 \$	5 877 591 \$	9 908 290 \$	13 864 716 \$

La lecture de ce tableau indique que les mesures mises en place par la lettre d'entente étaient suffisantes pour nous permettre de respecter les obligations du RRPPUL jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle, prévue pour le 31 décembre 2013.

La prolongation des mesures d'allègement, pour les deux prochaines années (2012 et 2013) décrétée récemment, change les paramètres du remboursement du déficit de capitalisation de façon significative. Le tableau II dresse un estimé de la situation jusqu'à la fin de 2013.

La lecture de ce tableau permet d'être moins pessimistes pour les prochaines années. En effet, lorsque nous avons proposé aux professeuses et professeurs d'accepter les mesures contenues dans la lettre d'entente, nous savions que ces mesures permettraient de gagner du temps. Nous espérons bien évidemment que les marchés financiers se replaceraient et que le rendement de notre régime de retraite permettrait de faire face au déficit de capitalisation pour un certain temps. Le déficit de capitalisation ne s'est pas évaporé, mais la situation actuelle nous place dans une position moins dramatique que celle envisagée il y a près de deux ans.

En effet, le prolongement des mesures d'allègements permet d'accumuler dans notre compte d'urgence des sommes importantes que nous n'avons pas à déboursier tout de suite. À la fin de 2013, nous aurons donc un coussin d'environ 14 M \$ qui permet d'allonger significativement la période pendant laquelle les mesures actuelles permettront de faire face aux paiements

annuels du déficit de capitalisation constaté le 31 décembre 2010. Le tableau III dresse le portrait de nos obligations pour les années 2014 à 2018.

Au tableau III, page 4, nous pouvons constater que la prolongation des mesures d'allègement étendra jusqu'en 2017 la période pendant laquelle les mesures mises en place en avril 2010 sont suffisantes pour rencontrer nos obligations si les hypothèses<sup>1</sup> établies au 31 décembre 2010 se matérialisent. Cette nouvelle analyse lèvera certainement l'inquiétude que plusieurs professeuses et professeurs avaient au sujet de la viabilité du RRPPUL.

La situation de notre régime demeure certainement préoccupante mais ces bonnes nouvelles confirment l'à propos des mesures prises en avril 2010. De fait, notre action rapide avant même que le déficit de capitalisation soit constaté en décembre 2010 et le prolongement des mesures d'allègement ont diminué de façon importante la cotisation supplémentaire que nous aurions dû envisager pour payer notre part du déficit de capitalisation. En effet le paiement de 8,5 M \$ constitue 5,94 % de la masse salariale de 143 M \$ tandis que la défalcation correspond à 3,01 % de cette masse salariale. La mise en place de la défalcation en avril 2010 et des mesures associées concernant les forfaitaires à la retraite et la retraite graduelle ont donc été une opération très rentable, car elle a permis de diminuer de moitié la ponction salariale qu'il aurait fallu instaurer si nous n'avions pas agi diligemment.

<sup>1</sup> Les hypothèses retenues concernent le taux d'actualisation (6,1 %), une table de mortalité constante et une masse salariale constante. Toute modification à ces hypothèses nécessitera des ajustements aux prévisions.

## Rendements

nets du

RRPPUL

2009 : +12,2 %

2010 : +11,7 %

2011 : +9,3 %

**TABLEAU III. ESTIMATION DE L'ÉVOLUTION DU COMPTE DU DÉFICIT SELON LES NOUVELLES HYPOTHÈSES POUR LES ANNÉES 2014-2018**

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Masse salariale	143 000 000 \$	143 000 000 \$	143 000 000 \$	143 000 000 \$	143 000 000 \$
Montant défalqué	4 304 300 \$	4 304 300 \$	4 304 300 \$	4 304 300 \$	4 304 300 \$
Bonification	460 560 \$	460 560 \$	460 560 \$	460 560 \$	460 560 \$
Montant défalqué et bonifié	4 764 860 \$	4 764 860 \$	4 764 860 \$	4 764 860 \$	4 764 860 \$
Intérêts	180 241 \$	144 262 \$	109 084 \$	70 650 \$	33 138 \$
Estimé des forfaitaires	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$
Retraite graduelle	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Reliquats	(241 715 \$)	(144 129 \$)	(359 458 \$)	(250 000 \$) <sup>1</sup>	(250 000 \$)
Cotisation supplémentaire (0,3 %)	429 000 \$	429 000 \$	429 000 \$	429 000 \$	429 000 \$
Amortissement du déficit	(8 500 000 \$)	(8 500 000 \$)	(8 500 000 \$)	(8 500 000 \$)	(8 500 000 \$)
Solde du compte	11 097 102 \$	8 391 096 \$	5 434 582 \$	2 549 092 \$	(373 910 \$)

<sup>1</sup> Les montants des reliquats de solvabilité sont estimés pour les années 2017 et 2018.

## CONCLUSION

L'horizon ne s'est pas complètement éclairci au-dessus de notre régime, mais nous pouvons toutefois envisager les prochaines années plus sereinement. Les bonnes performances de notre régime de retraite (rendement net de 11,02 % pour les années 2009 à 2011) depuis cette année désastreuse de 2008 sont une indication que nous serons en mesure de conserver un régime permettant d'assurer une retraite convenable pour tous les adhérents et adhérentes. Considérant les informations que nous avons présentement,

Les membres du CSR sont : Marc J. Richard (Génie mécanique), président ; Louis Adam (École d'actuariat), Daniel Coulombe (École de comptabilité), Richard Debigaré (Réadaptation), Frédéric Hanin (Relations industrielles), Ghislain Léveillé (École d'actuariat), John G. Kingma (Médecine), Marcel R. Boulay (Kinésiologie).

on peut prévoir être en mesure de conserver l'essentiel des dispositions du RRPPUL pour toutes les participantes et tous les participants actifs.

Les membres du Comité du SPUL sur la retraite (CSR) resteront vigilants et seconderont les membres du Comité de retraite du RRPPUL afin que le régime réponde aux attentes des professeures et professeurs.

Le *SPULTIN* est publié par le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

Yves Lacouture, PRÉSIDENT  
Marcel R. Boulay, TRÉSORIER  
Margot Kaszap, SECRÉTAIRE  
John G. Kingma, VICE-PRÉSIDENT  
Yvan R. Leanza, VICE-PRÉSIDENT

#### Adjointes administratives

Lucie Blouin  
Josée Desgagné  
Lucie Hudon

Montage et mise en page: Lucie Blouin

#### Le SPUL

**38 années de collégialité,  
de solidarité et d'équité**

Pavillon Alphonse-Desjardins  
2325, rue de l'Université, bureau 3339  
Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418 656-2955  
Télécopieur : 418 656-5377

Courriel : [spul@spul.ulaval.ca](mailto:spul@spul.ulaval.ca)  
Sur la toile : [www.spul.ulaval.ca](http://www.spul.ulaval.ca)

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

**Le Comité  
du SPUL sur  
la retraite  
veille à ce que  
le RRPPUL  
assure une  
retraite  
convenable  
à tous ses  
membres**